

La thanatopraxie : des solutions pour une profession en crise

L'actualité récente, en particulier l'émission diffusée le 1^{er} mars sur France 2, mais aussi les articles et reportages effectués sur l'activité funéraire en général ne sont guère élogieux.

Déjà en 1929, le Pr Victor Balthazar disait que seule une profession obligatoirement organisée pouvait être la fidèle gardienne de sa moralité

L'amélioration de l'image de la profession est indissociable du renforcement de la déontologie et de l'éthique

La prise en charge de la mort, des défunts et de leur famille est de plus en plus associée à la recherche de rentabilité, reléguant au second plan l'expression des valeurs d'une société respectueuse de son histoire et de ceux qui la quittent. Cet opprobre rejait sur l'ensemble des secteurs et des acteurs ; les thanatopracteurs y sont de fait associés. La thanatopraxie est un art noble par essence dont l'objet doit être, et reste d'ailleurs le plus souvent, le moyen de tenter de rendre la mort plus belle et acceptable, de rendre le défunt plus serein et présentable, et enfin d'aider les proches éprouvés à débiter leur travail de deuil. Mais la profession est en crise, une crise récente qui la mine au plus profond de son éthique et qui entraîne certains, parfois peut-être contre leur gré, à des pratiques non acceptables, pour les défunts, pour les familles, mais aussi parfois pour eux-mêmes.

L'omerta qui règne dans le monde de la mort, à la fois sur le plan sociétal au travers du tabou qu'elle représente mais aussi au sein du secteur funéraire, favorise l'amalgame entre les différents acteurs. La thanatopraxie n'est pas épargnée par cette loi du silence qui représente un frein majeur à l'expression de cette crise et de ses causes ainsi qu'à l'élaboration de propositions permettant d'enrayer sa mort programmée.

Une profession ne doit sa survie, ainsi que celle de ses performances, qu'à sa propre cohésion. Déjà en 1929, le Pr Victor Balthazar disait que seule une profession obligatoirement organisée pouvait être la fidèle gardienne de sa moralité. Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence, le corps actuel des thanatopracteurs est constitué d'électrons libres, isolés, soumis à un champ de perturbations destructurant. Si une majorité de thanatopracteurs reste bien sûr attachée à des valeurs morales et éthiques, les conditions d'exercice "sans cadre" rendent cette résistance de plus en plus difficile face aux pressions exercées.

Si le principe de la libre concurrence est admis et nécessaire, c'est celui de la concurrence déloyale qui entraîne la profession dans l'abandon de ses racines et de ses fondements. La crise que traverse

actuellement la profession est directement liée aux pressions financières qui s'exercent sur elle et qui exigent des thanatopracteurs de faire toujours plus vite et moins cher... La dignité de la profession est en jeu mais des solutions existent pour enrayer cette spirale de dégradation des prestations. L'amélioration de l'image de la profession est indissociable du renforcement de la déontologie et de l'éthique. Sans vouloir réinventer ce qui existe, il suffit de se tourner vers d'autres secteurs d'activité et en particulier vers celui qui œuvre juste avant nous, celui de la santé.

Déjà en novembre 1845, sous le règne de Louis-Philippe, le congrès médical de France qui s'est tenu à l'Hôtel de ville de Paris émettait le vœu de la création d'un collège médical dirigé par un conseil servant "d'intermédiaire entre le corps médical et la société, entre le corps médical et chacun de ses membres... et chargé de soutenir le droit des médecins et de maintenir la dignité professionnelle".

Le 10 janvier 1923 est relancé le projet de 1845 reprenant l'opportunité de créer une instance corporative à qui il reviendrait de veiller au "respect de l'organisation de la profession et par là même à sa dignité".

Ce n'est que par l'ordonnance du 24 septembre 1945 qu'est définitivement créé l'ordre actuel des médecins qui se voit "chargé du maintien du principe de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine... et à l'observation des règles dictées par le Code de déontologie".

La thanatopraxie doit dès maintenant redorer son blason, refaire briller son image et sortir par le haut de cette spirale destructrice. Seule une démarche similaire à celle de la médecine peut permettre d'atteindre cet objectif. Mais la cinétique des événements n'est plus celle du XIX^e siècle et il ne faudra pas attendre un siècle pour élaborer les bases salvatrices de la profession :

- la rédaction d'un Code de déontologie de la profession de thanatopracteur,
- la création d'un conseil national de l'ordre des thanatopracteurs, composé de membres élus par l'ensemble des thanatopracteurs, chargé d'encadrer la profession, d'en garantir la morale, l'éthique et la déontologie au regard de la société et de défendre les intérêts de l'ensemble des thanatopracteurs, des défunts et de leurs familles.

Dominique Lepape,
thanatopracteur

